

# Note à destination des patients

Centre de Référence des Maladies Vectorielles liées aux Tiques

Version du 07-07-2020

*CRMVT – Clermont-Ferrand et Saint-Etienne*

## Note d'information et de non opposition à destination des patients

**Madame, Monsieur,**

La Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) a lancé un *plan national de lutte contre la maladie de Lyme et les autres maladies transmissibles par les tiques*, et pour cela, a désigné 5 centres de référence en France pour la prise en charge des maladies vectorielles liées aux tiques (CRMVT). Les CHU de Clermont-Ferrand et de Saint-Etienne se sont réunis pour mettre en place l'un de ces cinq centres.

Les missions du Centre de Référence des Maladies Vectorielles liées aux Tiques sont le diagnostic, la prise en charge, la formation et l'information, et la recherche clinique.

## Rôle de diagnostic et prise en charge

Le CRMVT propose une évaluation pluridisciplinaire pour des patients suspects d'avoir une maladie transmise par les tiques, dont le diagnostic n'est pas établi avec certitude et dont la complexité requiert de multiples compétences médicales.

Le CRMVT intervient dans une prise en charge graduée des patients. Cette gradation des soins se distingue en 3 niveaux d'expertise et le CRMVT intervient en 3<sup>ème</sup> ligne :

1<sup>er</sup> niveau Vous devez tout d'abord avoir été vu par votre **médecin traitant**, qui vous aura examiné et prescrit un certain nombre d'examen. Si votre médecin traitant diagnostique un érythème migrant, caractéristique de la maladie de Lyme, il vous administre un traitement selon les recommandations sans avoir à vous orienter vers un spécialiste. Si votre médecin traitant pense que vous êtes susceptible d'avoir une maladie vectorielle liée aux tiques, il doit rédiger un courrier circonstancié et vous orienter vers le centre hospitalier le plus proche ayant une consultation de maladies infectieuses (2<sup>ème</sup> niveau).

2<sup>ème</sup> niveau Vous devez ensuite avoir été évalué en consultation, ou en hospitalisation, dans le centre hospitalier le plus proche comportant un **infectiologue**. Celui-ci procède à une évaluation de votre histoire clinique, de vos symptômes et de votre examen clinique. Il prescrit les examens nécessaires et peut vous orienter le cas échéant vers un autre spécialiste. Au terme de cette évaluation, si le diagnostic de maladie vectorielle liée aux tiques reste incertain ou que la complexité de votre cas nécessite une prise en charge pluridisciplinaire non possible à ce niveau, il vous oriente vers le CRMVT (3<sup>ème</sup> niveau) et doit, dans ce cas, rédiger un courrier circonstancié et transmettre tous les éléments permettant au CRMVT de rendre un avis.

3<sup>ème</sup> niveau Le **CRMVT** évalue chaque dossier individuellement dans une démarche diagnostique et thérapeutique rationnelle et objective, basée sur une analyse clinique et des examens complémentaires adaptés, de façon à proposer une orientation diagnostique et éventuellement un traitement. Votre dossier est évalué en réunion de concertation pluridisciplinaire au CRMVT, soit à Clermont-Ferrand, soit à Saint-Etienne. Cette évaluation comporte plusieurs spécialités médicales comme la médecine du sport, la médecine interne, les maladies infectieuses et tropicales, la rhumatologie et la neuropsychologie. Le CRMVT rend un premier avis sur dossier et adresse un courrier à votre médecin traitant et au spécialiste. Il est susceptible de demander d'autres examens complémentaires. Si nécessaire, le CRMVT peut vous convoquer en hospitalisation de jour (rentrée le matin et sortie le soir) pour une évaluation supplémentaire. Les examens réalisés lors de cette hospitalisation de jour seront programmés à l'avance. Vous rencontrerez alors les médecins qui participent à la réunion de concertation pluridisciplinaire. Ceux-ci adresseront un 2<sup>e</sup> courrier à votre médecin traitant et au spécialiste.